

MAISON DE L'ENFANCE Service enfance 84, rue de Paris 95380 LOUVRES

Tél: 01.34.31.31.00/04



Note informative : Inscriptions aux activités périscolaires municipales 2024/2025

Madame, Monsieur,

Votre enfant est susceptible de fréquenter un ou plusieurs services municipaux pour l'année 2024/2025 :

- > Accueils périscolaires (matin et soir)
- Restauration scolaire
- > Etudes surveillées
- Accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

Comment s'inscrire à un ou plusieurs services ? :

1. Remplir obligatoirement la fiche sanitaire individuelle.

Nous vous recommandons de remplir la fiche sanitaire individuelle <u>avec attention</u> car elle tiendra lieu de seule fiche de renseignements concernant votre enfant pour nos différents lieux d'accueils.

- 2. Fournir les documents suivants :
 - Attestation de quotient familial de la CAF (téléchargeable depuis votre espace réservé CAF) ou une copie de votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

Sans l'un de ces documents, le tarif le plus élevé figurant sur la délibération des tarifs des services municipaux pour l'année 2024 sera appliqué.

- Attestation d'assurance civile au nom de l'enfant.
- 3. Fournir les documents complémentaires liés à la situation de votre enfant ou autres :
 - PAI (projet d'accueil individualisé et ordonnances médicales qui s'y rattachent), si votre enfant présente des problèmes de santé nécessitant une prise en charge particulière.
 - Une copie du jugement en cas de séparation ou, à défaut, un planning de garde alternée signé des deux parents.
 - Vous avez la possibilité, pour les familles qui n'ont pas encore adhérer, de passer vos factures en prélèvement automatique. Pour cela, il suffit de nous transmettre un RIB.
- 4. Retourner le dossier **COMPLET** <u>avant le 14 juin 2024</u>, par courriel <u>enfance@ville-louvres.fr</u> ou en le déposant à la Maison de l'enfance située au 84 rue de Paris à Louvres.
- 5. Créer son portail famille :

Depuis l'année dernière, il est <u>obligatoire</u> de créer votre portail famille afin de réaliser vos démarches (Réservation - Annulation - Paiement de vos factures en ligne), depuis un ordinateur, votre portable ou depuis la tablette disponible en libre-service à la Maison de l'Enfance.

Le portail famille est accessible 7j/7 de 1h du matin à 23h via une connexion internet.

Pour cela il vous suffit de vous connecter sur :

<u>http://portailfamille-louvres.ville-louvres.fr</u> et de vous munir de votre nom et numéro de dossier (disponible sur vos factures ou en contactant la maison de l'enfance) pour l'étape 3 de l'inscription.

Une fois la fiche sanitaire saisie par nos services (entre le mois de juin et le mois de juillet), les prestations (accueil périscolaire, restauration scolaire et accueil de loisirs) sont ouvertes sur le portail afin de réaliser vos réservations en fonction de vos besoins.

Les horaires des écoles.

	De 8h45 à 12h
Lundi - Mardi - Jeudi- Vendredi	et
	de 13h45 à 16h30

Les services municipaux proposées par la Mairie :

		
Jours de la	Horaires:	Divers :
semaine :		
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	De 12h à 13h45	
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Matin : de 7h à 8h45 Soir : de 16h30 à 19h Etudes surveillées : 17h à 18h	Etudes: Si votre enfant n'est pas autorisé à rentrer seul après le temps d'études à 18h, il sera automatiquement pris en charge par l'équipe d'animation, sans frais supplémentaires (Dans ce cas, vous devez l'inscrire uniquement à l'étude et non aux deux services proposés, afin d'éviter une double facturation).
Mercredis et vacances scolaires	De 7h à 19h	L'accueil des familles se déroule de 7h à 9h30 et de 16h30 à 19h. En dehors de ces horaires, les enfants ne sont plus acceptés. Possibilité d'inscription à la demi-journée de 7h/12h et de 13h30/19h en le précisant lors de l'inscription.
	Lundi Mardi Jeudi Vendredi Lundi Mardi Jeudi Vendredi Mercredis et vacances	Lundi Mardi Jeudi Vendredi Lundi Mardi Jeudi Vendredi Matin: de 7h à 8h45 Soir: de 16h30 à 19h Etudes surveillées: 17h à 18h Mercredis et vacances De 7h à 19h

Comment réserver des prestations en fonction de vos besoins ?:

Les réservations aux services municipaux doivent se faire obligatoirement <u>avant le 20 de chaque</u> <u>mois</u> pour le mois suivant, cependant nous vous recommandons d'effectuer vos réservations pour l'année :

- > depuis votre portail famille,
- par feuille d'inscription pour les cas particulier (directement auprès de la Maison de l'Enfance et également disponibles sur le site de la ville).

<u>Particularité concernant les réservations des accueils de loisirs vacances</u>, les réservations doivent se faire par période et non par mois :

- Vacances de la Toussaint 2024 : pour les 2 semaines, avant le 20 septembre 2024.
- > Vacances de décembre 2024 : pour les 2 semaines, avant le 20 novembre 2024.
- Vacances de février 2025 : pour les 2 semaines, avant le 20 janvier 2025.
- Vacances d'avril 2025 : pour les 2 semaines, avant le 20 mars 2025.
- Grandes vacances 2024 : les réservations pour les deux mois doivent se faire avant le 7 juin 2025.

Comment annuler une ou plusieurs prestations ?:

Vous pouvez effectuer vos annulations depuis votre portail famille (sauf les annulations pour les vacances scolaires où vous devez nous envoyer un mail) ou directement auprès de la Maison de l'Enfance.

Prestations à annuler :	Actions à effectuer :	Cas particuliers:
Restauration scolaire Accueil périscolaire Etude surveillée	Prévenir 48h avant la prestation et avant 10h (Les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte). Le lundi : annulation au plus tard le jeudi avant 10h Le mardi : annulation au plus tard le vendredi avant 10h Le jeudi : annulation au plus tard le mardi avant 10h Le vendredi : annulation au plus tard le mercredi avant 10h	Absence d'un enseignant, grève et fermeture de classe: Prévenir par écrit dès connaissance de l'information et au plus
Mercredi	Annulation au plus tard le lundi avant 10h	tard le jour même.
	Prévenir 10 jours avant la date du début des vacances scolaires.	Enfant malade: une attestation sur
Accueil de loisirs : Petites vacances scolaires	Vacances de la Toussaint : annulation au plus tard le 11 octobre 2024 Vacances de décembre : annulation au plus tard le 13 décembre 2024 Vacances de février : annulation au plus tard le 7 février 2025 Vacances d'avril : annulation au plus tard le 4 avril 2025	l'honneur des parents devra être transmise dans les 48h suivant l'absence. Passé ce délai, les prestations
Accueil de loisirs : Grandes vacances scolaires	andes vacances soit avant le 22 Juin 2025 pour les deux mois.	

Quelques rappels:

- > Aucune demande de réservation ou d'annulation ne sera prise en compte par téléphone.
- > Toute demande d'inscription après la date butoir ou toute présence d'un enfant sans inscription préalable, sera soumise à des pénalités de facturation de 1 euro pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée et de 3 euros pour les accueils de loisirs en supplément de votre tarif.
- En cas de retard le soir, il est impératif de prévenir l'équipe d'animation.
- > Les tarifs sont définis en fonction de votre quotient familial.
- Passé les délais indiqués d'annulation, les prestations vous seront facturées.

<u>Coordonnées de contact des services et des différents lieux d'accueil périscolaires :</u>

Pôle Enfance Responsable administrative Madame KOUAME Laurence Responsable pédagogique Monsieur IBNOULIMAM Ali	01.34.31.31.00/04 enfance@ville-louvres.fr
Pôle Scolaire Responsable Monsieur LANGOU Sylvain	01.34.47.34.31 scolaire@ville-louvres.fr
ALSH Bouteillier élémentaire et maternel	01.34.68.89.34
Accueil périscolaire Delacroix	01.34.68.79.90
ALSH Fontaine / Pôle Nord	01.34.72.57.44
Accueil périscolaire Moulin élémentaire	06.35.57.02.92
Accueil périscolaire Moulin maternel	01.34.72.98.16
Accueil périscolaire Seurat	01.34.68.89.27
ALSH Universalis élémentaire et maternel	01.34.47.30.12

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

e Maire

Eddy THOREAU

Le Maire-adjointe

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Scolaire

Audrey ROCHA